



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les feux de forêt
Tous vigilants, tous responsables !

Gap, le 09/08/2024

Les **conditions** météorologiques des derniers jours, cumulées aux fortes chaleurs annoncées par Météo-France, **favorisent** les départs de feu de l'espace naturel.

Le département des Hautes-Alpes n'est pas épargné par les feux de forêt dans des zones difficilement accessibles, à l'image de ceux d'août 2023 (165 hectares) et de celui de Ceillac ce jour, lié à un feu de camp.

Compte tenu des températures caniculaires, des vents de secteurs et de la déshydratation des végétaux, il est appelé à la **vigilance** de tous.

Neuf feux de l'espace naturel sur dix sont d'origine humaine et très souvent liés à une imprudence, c'est pourquoi, Dominique DUFOUR, préfet des Hautes-Alpes, rappelle les règles à respecter :

- ne pas jeter ses mégots,
- ne pas fumer en forêt et dans les zones naturelles,
- ne pas faire de barbecue ou de feu en forêt ou à proximité des espaces boisés,
- être vigilant lors de l'utilisation d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailleuse...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraîches de la journée pour les réaliser afin de minimiser les risques,
- disposer au minimum d'un extincteur dans les engins agricoles et forestiers.

Tout **contrevenant** à la réglementation relative à l'emploi du feu s'expose à une amende 135 euros. De la même manière, toute personne provoquant un incendie commet un délit et s'expose aux sanctions prévues par la loi en vigueur.

Pour lutter efficacement contre les risques de feux de forêt chacun doit avoir une **attitude citoyenne et responsable**.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 13
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex